

RAPPORT DE REPERAGE DU PLOMB AVANT TRAVAUX

REFERENCES DE LA MISSION

Numéro de dossier : MA2506090545

Adresse d'intervention : Ancienne maroquinerie de
Dijon
52190 MONTSAUGEONNAIS

Date d'émission : 26/06/2025



OPERATEUR DE REPERAGE



JACOB xavier - ADX Groupe



EQUIPEMENT CONCERNE PAR LES TRAVAUX

Référence au programme de travaux : Néant

TEXTE DE REFERENCES

Examen réalisé conformément aux principes généraux de prévention L4121-2 du Code du travail et des articles R4412-59 et suivants
Principes de repérages de la norme NF X 46-035 de juin 2021

PROGRAMME DE REPERAGE

Inspection réalisée sur les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, intérieurs et extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux.

> SOMMAIRE

> 1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES INTERVENANTS.....	3
> 2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIONS	4
> 3. PERIMETRE DE LA MISSION	5
> 4. METHODOLOGIE DU REPERAGE	5
> 5. MESURAGE PAR FLUORESCENCE X	6
> 6. MESURAGE PAR ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE	17
> 7. CROQUIS DE REPERAGE.....	19
> 8. RAPPORTS D'ANALYSES.....	23
> 9. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE.....	24
> 10. DOCUMENTS PERTINENTS/CERTIFICATION/ASSURANCE	25

AdxGroupe c'est aussi des professionnels pour vous accompagner sur vos projets dans :

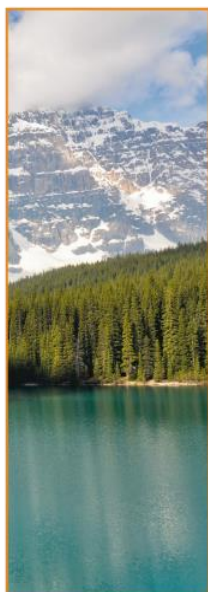
BÂTIMENT

ENVIRONNEMENT

NUMÉRISATION ET GESTION DES DONNÉES



IMMOBILIER



INDUSTRIE



FORMATION



> 1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES INTERVENANTS

PARTIES PRENANTES

PARTIES PRENANTES		ADRESSE
Donneur d'ordre	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE GRAND EST - RINGARD Elise	54700 Pont-à-Mousson
Propriétaire du bien	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE GRAND EST	240 Rue Robert Blum 54700 Pont-à-Mousson
Opérateur de repérage	JACOB xavier	
Accompagnateur désigné	Sans accompagnateur	
Autre(s) accompagnateur(s)		

ORGANISME EN CHARGE DU REPERAGE



ADX Groupe
Parc Saint Fiacre
53200 Château-Gontier

La reproduction de ce rapport est interdite en dehors de la copie intégrale du rapport émis.

ASSURANCE DE L'ORGANISME CHARGE DU REPERAGE



COMPAGNIE	NUMERO DE POLICE	DATE DE VALIDITE
Axa	3912280604	01/01/2026

APPAREIL A FLUORESCENCE X UTILISE



APPAREIL	NUMERO DE SERIE	SOURCE
FONDIS - XLp-S-40	26193	Cd 109 850 MBq 17/11/2021 00:00:00

Nota : La limite de détection est la plus petite concentration que l'appareil à fluorescence X est capable de mesurer. Selon les données du fabricant, dans le cadre de nos interventions, réalisés avec des détecteurs FONDIS – Fen X, la limite de détection est fixée à 0.029mg/cm².

LABORATOIRE D'ANALYSE



LABORATOIRE	ADRESSE
Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse	-

Nota : Pour la réalisation de cette expertise, ADX Groupe n'a fait appel à aucun sous-traitant (sauf pour l'analyse des échantillons traités par un laboratoire indépendant, le cas échéant).

VERSION DU DOSSIER

VERSION	DATE	OBJET
Version initiale	26/06/2025	Établissement du Dossier Technique

> 2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIONS

ADRESSE DE L'INTERVENTION	MISSION
Ancienne maroquinerie de Dijon 52190 MONTSAUGEONNAIS	N° de dossier : MA2506090545 Date d'intervention : 12/06/2025

LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE AVANT INTERVENTION

Plans

OBSERVATIONS :

En l'absence de plan ou de croquis à jour fourni par le donneur d'ordre au plus tard le jour du diagnostic, le plan ou croquis de repérage n'est pas à l'échelle et la représentation des éléments et réseaux peut ne pas être conforme à la réalité. Il conviendra de porter une attention particulière sur ce point lors d'éventuels travaux

Si aucun document relatif à d'anciens repérages ne nous a été communiqué au plus tard au jour du diagnostic, nous rappelons l'obligation du donneur d'ordre de porter à la connaissance de l'entreprise qui réalise le repérage l'ensemble des éléments antérieurs pour qu'elle puisse les intégrer à son évaluation des risques.

Si aucun document relatif à l'historique des travaux réalisés sur l'équipement ne nous a été fourni au plus tard le jour du diagnostic, ADX Groupe considère l'ensemble des composants, impactés par les travaux comme susceptible de contenir des matières dangereuses

L'objet de la mission confiée à ADX groupe n'est pas de vérifier l'exactitude du contenu des documents fournis. La véracité des informations contenues dans ces documents reste de la responsabilité de leur auteur. Les documents et résultats antérieurs, en matière de recherche d'amiante notamment, utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées.

> 3. PERIMETRE DE LA MISSION

PERIMETRE	PROGRAMME DES TRAVAUX
Voir plan envoyé par le DO	Pas de programme précis des travaux, possible réhabilitation des locaux

Important : Dans le cadre de cette mission, le donneur d'ordre doit communiquer à ADX Groupe un état descriptif détaillé écrit des travaux projetés. Si le descriptif ci-dessus venait à être manquant ou incomplet, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre. En effet ce rapport ne porte que sur la liste des locaux ou parties de locaux décrit ci-dessus exclusivement et tout autre local ou partie de local devra être considéré comme non visité et ne faisant pas partie du repérage. Si des travaux supplémentaires au descriptif ci-dessus devaient être réalisés, des investigations complémentaires seraient à prévoir afin de compléter le présent repérage.

LISTE DES LOCAUX, PARTIES DE LOCAUX, COMPOSANTS OU PARTIES DE COMPOSANTS N'AYANT PAS PU ÊTRE INSPECTÉ(S) DANS LE CADRE DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE :

Néant

Si certains locaux, parties de locaux, composants ou parties de composants apparaissent ci-dessus, des investigations approfondies devront être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle de Plomb. Si ces investigations approfondies ne sont pas mises en place, le donneur d'ordre conserve la responsabilité de la non-exhaustivité du présent rapport

> 4. METHODOLOGIE DU REPERAGE

Ce présent repérage a pour objectif de rechercher le plomb sur les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, intérieurs et extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux. Seul les composants affectés par les travaux font l'objet d'une investigation et les résultats serviront aux entreprises intervenantes à réaliser leur évaluation des risques professionnels afin d'assurer le respect des valeurs limites d'exposition professionnelle lors des travaux. C'est pourquoi, il n'existe pas de valeurs seuils de détection.

Les mesures réalisées ont été effectuées sur les revêtements et les matériaux de construction directement accessibles le jour de la visite. Cependant, certains éléments impactés par les travaux peuvent rester inaccessibles et nécessiter des investigations approfondies destructives afin de compléter la mission.

Les PVC et les glaçages de faïences et de carrelages peuvent contenir du plomb. Cependant, leur recherche n'a pas été jugé pertinente lors des travaux de la commission au regard du faible potentiel d'émission de poussières de plomb de ce matériaux, compte-tenu de la nature des travaux généralement effectués. (NF X 46-035)

Après la phase préparatoire comprenant l'analyse du programme des travaux et des documents fournis par le donneur d'ordre, l'opérateur de repérage procède au repérage in-situ afin d'identifier, mesurer par fluorescence X ou par échantillonnage les matériaux ou produits susceptibles de contenir du plomb.

Les différentes phase d'intervention sont :

- Identification des zones : L'opérateur divise chaque local en plusieurs zones identifiables
- Identification des unités de repérages : Chaque zone comporte une ou plusieurs unités de repérage définit par sa zone donc, le matériau ou produit identifié et sa composition (substrat + revêtement)
- Analyses par fluorescence X
- Prélèvements pour analyses des matériaux ou produits pour lesquels la mesure par fluorescence X n'est techniquement pas possible ; pour lesquels la mesure n'est pas concluante ou encore pour lesquels le substrat peut contenir un alliage en plomb afin de préciser qui du substrat ou revêtement contient du plomb
- Analyses en laboratoire des écailles
- Restitution des conclusions

> 5. MESURAGE PAR FLUORESCENCE X

L'opérateur de repérage définit autant d'unités de repérage que nécessaire pour couvrir l'ensemble du périmètre des travaux.

Ces unités se définissent soit :

- Par un ou plusieurs éléments de construction, finition ou décoration, ayant a priori un même substrat, un même revêtement et un même historique en matière de construction et de revêtement
- Par un matériau ayant a priori un même historique en matière de construction

Pour chaque unité de repérage, au moins deux mesures sont réalisées. Si les résultats sont cohérents, l'unité de repérage est validée. Dans le cas contraire, l'opérateur décomposera l'unité de repérage en plusieurs unités distincts et complètera ses mesures pour que chacune d'elle comporte les deux mesures à minima requises.

Selon l'ampleur de certaines unités de repérage, l'opérateur réalise des mesures complémentaires.

Dans chaque local, toutes les unités de repérage font l'objet d'une mesure avec un appareil à fluorescence X. Les mesures sont réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte. Les pièces, et dans chaque pièce les éléments à contrôler (ou « unités de repérage »), sont inspectés dans le sens des aiguilles d'une montre, de la gauche vers la droite. Chaque local visité est divisé en « zones » : à chaque zone est attribuée arbitrairement une lettre (A, B, C...). La « zone A » comprend toutes les unités de repérage présentes sur le mur par lequel l'expert a pénétré dans la pièce, et ainsi de suite.

VERIFICATION DE LA JUSTESSE DES MESURES

	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Etalonnage entrée	1	12/06/2025	0,71 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	212	12/06/2025	0,71 (+/- 0,1)

RELEVÉ DÉTAILLÉ DES MESURES PAR FLUORESCENCE X

N°	Unité de repérage	Substrat	Revêtement	Local	Zone	Partie mesurée	Concentration M en mg/cm²	Incertitude I en mg/cm²	Observations ou Raisons de non-mesure
2	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Stockage 1	A	partie basse	0.06	0.03	
3						partie haute	0.07	0.02	
4	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Stockage 1	B	partie basse	0.02	0.01	
5						partie haute	0.04	0.03	
6	Mur	Béton	Peinture		C	partie basse	0.01	0.02	

7				Rez de chaussée - Stockage 1Rez de chaussée - Stockage 1		partie haute	0	0.04	
8	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Stockage 1Rez de chaussée - Stockage 1	D	partie basse	0.05	0.02	
9						partie haute	0.03	0.06	
-	Plafond	Plaque ondulées	Brut	Rez de chaussée - Stockage 1Rez de chaussée - Stockage 1		mesure 1			Pas de revêtement, substrat brut
-						mesure 2			Pas de revêtement, substrat brut
10	Charpente	Métal	Peinture	Rez de chaussée - Stockage 1Rez de chaussée - Stockage 1		mesure 1	0.04	0.04	
11						mesure 2	0.06	0.01	
12	Châssis	Métal	Peinture	Rez de chaussée - Stockage 1Rez de chaussée - Stockage 1		mesure 1	2.7	0.03	
13						mesure 2	3	0.02	
14	Porte	Métal	Peinture	Rez de chaussée - Stockage 1Rez de chaussée - Stockage 1		partie basse	3.2	0.01	
15						partie haute	3.7	0.03	
16	Huisserie Porte	Métal	Peinture	Rez de chaussée - Stockage 1Rez de chaussée - Stockage 1		partie basse	3.1	0.02	
17						partie haute	3	0.04	
18	Radiateur	Métal	Peinture	Rez de chaussée - Stockage 1Rez de chaussée - Stockage 1		mesure 1	0.03	0.03	
19						mesure 2	0.02	0.02	
-	Descente EP	PVC		Rez de chaussée - Stockage 1Rez de chaussée - Stockage 1		mesure 1			Pas de revêtement, substrat brut
-						mesure 2			Pas de revêtement, substrat brut
20	Mur	Plâtre	Peinture	Rez de chaussée - Sanitaires 1Rez de chaussée - Sanitaires 1	A	partie basse	0.04	0.02	
21						partie haute	0.02	0.04	
22	Mur	Plâtre	Peinture		B	partie basse	0.03	0.02	

23				Rez de chaussée - Sanitaires 1Rez de chaussée - Sanitaires 1		partie haute	0.04	0.03	
24	Mur	Plâtre	Peinture	Rez de chaussée - Sanitaires 1Rez de chaussée - Sanitaires 1	C	partie basse	0	0.02	
25						partie haute	0.02	0.01	
26	Mur	Plâtre	Peinture	Rez de chaussée - Sanitaires 1Rez de chaussée - Sanitaires 1	D	partie basse	0.03	0.03	
27						partie haute	0.02	0.02	
-	Plafond	Brut		Rez de chaussée - Sanitaires 1Rez de chaussée - Sanitaires 1		mesure 1			Pas de revêtement, substrat brut
-						mesure 2			Pas de revêtement, substrat brut
-	Plinthes	Carrelage		Rez de chaussée - Sanitaires 1Rez de chaussée - Sanitaires 1		mesure 1			Pas de revêtement, substrat brut
-						mesure 2			Pas de revêtement, substrat brut
28	Porte	Bois	Peinture	Rez de chaussée - Sanitaires 1Rez de chaussée - Sanitaires 1	A	partie basse	0.02	0.02	
29						partie haute	0.02	0.03	
30	Huisserie Porte	Bois	Peinture	Rez de chaussée - Sanitaires 1Rez de chaussée - Sanitaires 1	A	partie basse	0.03	0.02	
31						partie haute	0	0.01	
32	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 1Rez de chaussée - Bureau 1	A	partie basse	0.02	0.03	
33						partie haute	0.01	0.02	
34	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 1Rez de chaussée - Bureau 1	B	partie basse	0.03	0.04	
35						partie haute	0.02	0.02	
36	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 1Rez de chaussée - Bureau 1	C	partie basse	0.04	0.06	
37						partie haute	0.02	0.07	
38	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 1Rez de chaussée - Bureau 1	D	partie basse	0.04	0.03	
39						partie haute	0.02	0.02	

-	Plafond	Brut		Rez de chaussée - Bureau 1 Rez de chaussée - Bureau 1		mesure 1			Pas de revêtement, substrat brut
-						mesure 2			Pas de revêtement, substrat brut
40	Châssis fenêtre	Bois	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 1 Rez de chaussée - Bureau 1		mesure 1	0.02	0.02	
41						mesure 2	0	0.03	
42	Porte	Bois	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 1 Rez de chaussée - Bureau 1	A	partie basse	0.04	0.02	
43						partie haute	0.01	0.01	
44	Huisserie Porte	Bois	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 1 Rez de chaussée - Bureau 1	A	partie basse	0.02	0.03	
45						partie haute	0.01	0.02	
46	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Atelier Rez de chaussée - Atelier	A	partie basse	0.04	0.04	
47						partie haute	0.02	0.02	
48	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Atelier Rez de chaussée - Atelier	B	partie basse	0.06	0.06	
49						partie haute	0.07	0.07	
50	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Atelier Rez de chaussée - Atelier	C	partie basse	0.02	0.02	
51						partie haute	0.04	0.04	
52	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Atelier Rez de chaussée - Atelier	D	partie basse	0.01	0.01	
53						partie haute	0	0.03	
-	Plafond	Brut		Rez de chaussée - Atelier Rez de chaussée - Atelier		mesure 1			Pas de revêtement, substrat brut
-						mesure 2			Pas de revêtement, substrat brut
54	Châssis fenêtre	Métal	Peinture	Rez de chaussée - Atelier Rez de chaussée - Atelier		mesure 1	5.1	0.03	
55						mesure 2	5	0.02	
56	Porte	Métal	Peinture	Rez de chaussée - Atelier Rez de chaussée - Atelier	A	partie basse	4.2	0.04	
57						partie haute	4	0.03	
58	Huisserie Porte	Métal	Peinture	Rez de chaussée - Atelier Rez de chaussée - Atelier	A	partie basse	4.1	0.02	
59						partie haute	3.8	0.01	
60	Mur	Béton	Peinture		A	partie basse	0.04	0.03	

61				Rez de chaussée - ChaufferieRez de chaussée - Chaufferie		partie haute	0.02	0.02	
62	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - ChaufferieRez de chaussée - Chaufferie	B	partie basse	0.04	0.04	
63						partie haute	0.02	0.02	
64	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - ChaufferieRez de chaussée - Chaufferie	C	partie basse	0.06	0.03	
65						partie haute	0.07	0.02	
66	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - ChaufferieRez de chaussée - Chaufferie	D	partie basse	0.02	0.01	
67						partie haute	0.04	0.03	
-	Plafond	Brut		Rez de chaussée - ChaufferieRez de chaussée - Chaufferie		mesure 1			Pas de revêtement, substrat brut
-						mesure 2			Pas de revêtement, substrat brut
68	Châssis fenêtre	Métal	Peinture	Rez de chaussée - ChaufferieRez de chaussée - Chaufferie		mesure 1	4	0.02	
69						mesure 2	3.7	0.06	
70	Porte	Métal	Peinture	Rez de chaussée - ChaufferieRez de chaussée - Chaufferie	A	partie basse	4	0.03	
71						partie haute	3	0.02	
72	Huisserie Porte	Métal	Peinture	Rez de chaussée - ChaufferieRez de chaussée - Chaufferie	A	partie basse	3.6	0.01	
73						partie haute	4.8	0.03	
74	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Wc AtelierRez de chaussée - Wc Atelier	A	partie basse	0.04	0.02	
75						partie haute	0.02	0.04	
76	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Wc AtelierRez de chaussée - Wc Atelier	B	partie basse	0.04	0.02	
77						partie haute	0.06	0.06	
78	Mur	Béton	Peinture		C	partie basse	0.07	0.07	

79				Rez de chaussée - Wc AtelierRez de chaussée - Wc Atelier		partie haute	0.02	0.02	
80	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Wc AtelierRez de chaussée - Wc Atelier	D	partie basse	0.04	0.04	
81						partie haute	0.01	0.01	
-	Plafond	Brut		Rez de chaussée - Wc AtelierRez de chaussée - Wc Atelier		mesure 1			Pas de revêtement, substrat brut
-						mesure 2			Pas de revêtement, substrat brut
82	Porte	Bois	Peinture	Rez de chaussée - Wc AtelierRez de chaussée - Wc Atelier	A	partie basse	0.03	0.01	
83						partie haute	0.02	0.03	
84	Huisserie Porte	Bois	Peinture	Rez de chaussée - Wc AtelierRez de chaussée - Wc Atelier	A	partie basse	0.01	0.02	
85						partie haute	0.03	0.04	
86	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Stockage 2Rez de chaussée - Stockage 2	A	partie basse	0.02	0.03	
87						partie haute	0.04	0.02	
88	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Stockage 2Rez de chaussée - Stockage 2	B	partie basse	0.02	0.01	
89						partie haute	0.06	0.03	
90	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Stockage 2Rez de chaussée - Stockage 2	C	partie basse	0.07	0.02	
91						partie haute	0.02	0.04	
92	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Stockage 2Rez de chaussée - Stockage 2	D	partie basse	0.04	0.02	
93						partie haute	0.01	0.03	
-	Plafond	Plaque ondulées	Brut	Rez de chaussée - Stockage 2Rez de chaussée - Stockage 2		mesure 1			Pas de revêtement, substrat brut
-						mesure 2			Pas de revêtement, substrat brut
94	Charpente	Métal	Peinture			mesure 1	0.03	0.03	

95				Rez de chaussée - Stockage 2Rez de chaussée - Stockage 2		mesure 2	0.02	0.02	
96	Châssis	Métal	Peinture	Rez de chaussée - Stockage 2Rez de chaussée - Stockage 2		mesure 1	5	0.04	
97						mesure 2	4.8	0.02	
98	Porte	Métal	Peinture	Rez de chaussée - Stockage 2Rez de chaussée - Stockage 2		partie basse	3.2	0.06	
99						partie haute	3	0.07	
100	Huisserie Porte	Métal	Peinture	Rez de chaussée - Stockage 2Rez de chaussée - Stockage 2		partie basse	3.6	0.03	
101						partie haute	3.7	0.02	
102	Radiateur	Métal	Peinture	Rez de chaussée - Stockage 2Rez de chaussée - Stockage 2		mesure 1	0.02	0.01	
103						mesure 2	0.04	0.03	
-	Descente EP	PVC		Rez de chaussée - Stockage 2Rez de chaussée - Stockage 2		mesure 1			Pas de revêtement, substrat brut
-						mesure 2			Pas de revêtement, substrat brut
104	Mur	Plâtre	Peinture	Rez de chaussée - Sanitaires 2Rez de chaussée - Sanitaires 2	A	partie basse	0.03	0.02	
105						partie haute	0.02	0.06	
106	Mur	Plâtre	Peinture	Rez de chaussée - Sanitaires 2Rez de chaussée - Sanitaires 2	B	partie basse	0.05	0.07	
107						partie haute	0.02	0.02	
108	Mur	Plâtre	Peinture	Rez de chaussée - Sanitaires 2Rez de chaussée - Sanitaires 2	C	partie basse	0.03	0.04	
109						partie haute	0.01	0.01	
110	Mur	Plâtre	Peinture	Rez de chaussée - Sanitaires 2Rez de chaussée - Sanitaires 2	D	partie basse	0.05	0.03	
111						partie haute	0	0.02	

-	Plafond	Brut		Rez de chaussée - Sanitaires 2Rez de chaussée - Sanitaires 2		mesure 1			Pas de revêtement, substrat brut
-						mesure 2			Pas de revêtement, substrat brut
-	Plinthes	Carrelage		Rez de chaussée - Sanitaires 2Rez de chaussée - Sanitaires 2		mesure 1			Pas de revêtement, substrat brut
-						mesure 2			Pas de revêtement, substrat brut
112	Porte	Bois	Peinture	Rez de chaussée - Sanitaires 2Rez de chaussée - Sanitaires 2	A	partie basse	0.02	0.03	
113						partie haute	0.03	0.02	
114	Huisserie Porte	Bois	Peinture	Rez de chaussée - Sanitaires 2Rez de chaussée - Sanitaires 2	A	partie basse	0.01	0.01	
115						partie haute	0.05	0.03	
116	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - CouloirRez de chaussée - Couloir	A	partie basse	0.06	0.02	
117						partie haute	0.07	0.04	
118	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - CouloirRez de chaussée - Couloir	B	partie basse	0.02	0.02	
119						partie haute	0.04	0.03	
120	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - CouloirRez de chaussée - Couloir	C	partie basse	0.01	0.02	
121						partie haute	0	0.01	
122	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - CouloirRez de chaussée - Couloir	D	partie basse	0.05	0.03	
123						partie haute	0.06	0.02	
-	Plafond	Brut		Rez de chaussée - CouloirRez de chaussée - Couloir		mesure 1			Pas de revêtement, substrat brut
-						mesure 2			Pas de revêtement, substrat brut
124	Châssis fenêtre	Métal	Peinture	Rez de chaussée - CouloirRez de chaussée - Couloir		mesure 1	5	0.06	
125						mesure 2	4.8	0.07	
126	Porte	Métal	Peinture	Rez de chaussée - CouloirRez de chaussée - Couloir	A	partie basse	4	0.02	
127						partie haute	3.9	0.03	
128	Huisserie Porte	Métal	Peinture	Rez de chaussée - CouloirRez de chaussée - Couloir	A	partie basse	4	0.02	
129						partie haute	4	0.01	

130	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 2 Rez de chaussée - Bureau 2	A	partie basse	0.01	0.03	
131						partie haute	0.03	0.02	
132	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 2 Rez de chaussée - Bureau 2	B	partie basse	0.02	0.04	
133						partie haute	0.04	0.02	
134	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 2 Rez de chaussée - Bureau 2	C	partie basse	0.02	0.06	
135						partie haute	0.04	0.07	
136	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 2 Rez de chaussée - Bureau 2	D	partie basse	0.02	0.02	
137						partie haute	0.04	0.04	
-	Plafond	Brut		Rez de chaussée - Bureau 2 Rez de chaussée - Bureau 2		mesure 1			Pas de revêtement, substrat brut
-						mesure 2			Pas de revêtement, substrat brut
138	Châssis fenêtre	Métal	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 2 Rez de chaussée - Bureau 2		mesure 1	4	0.02	
139						mesure 2	3.9	0.01	
140	Porte	Bois	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 2 Rez de chaussée - Bureau 2	A	partie basse	0.03	0.03	
141						partie haute	0.02	0.02	
142	Huisserie Porte	Bois	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 2 Rez de chaussée - Bureau 2	A	partie basse	0	0.04	
143						partie haute	0	0.03	
144	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Sos mains Rez de chaussée - Sos mains	A	partie basse	0.06	0.02	
145						partie haute	0.07	0.01	
146	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Sos mains Rez de chaussée - Sos mains	B	partie basse	0.02	0.03	
147						partie haute	0.04	0.02	
148	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Sos mains Rez de chaussée - Sos mains	C	partie basse	0.01	0.04	
149						partie haute	0.02	0.02	
150	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Sos mains Rez de chaussée - Sos mains	D	partie basse	0.06	0.03	
151						partie haute	0.07	0.02	
-	Plafond	Brut		Rez de chaussée - Sos mains Rez de chaussée - Sos mains		mesure 1			Pas de revêtement, substrat brut
-						mesure 2			Pas de revêtement, substrat brut

152	Châssis fenêtre	Métal	Peinture	Rez de chaussée - Sos mainsRez de chaussée - Sos mains		mesure 1	4	0.02	
153						mesure 2	4	0.04	
154	Porte	Bois	Peinture	Rez de chaussée - Sos mainsRez de chaussée - Sos mains	A	partie basse	0.07	0.02	
155						partie haute	0.02	0.06	
156	Huisserie Porte	Bois	Peinture	Rez de chaussée - Sos mainsRez de chaussée - Sos mains	A	partie basse	0.04	0.07	
157						partie haute	0.01	0.02	
158	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 3Rez de chaussée - Bureau 3	A	partie basse	0	0.03	
159						partie haute	0.05	0.02	
160	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 3Rez de chaussée - Bureau 3	B	partie basse	0.06	0.03	
161						partie haute	0.01	0.02	
162	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 3Rez de chaussée - Bureau 3	C	partie basse	0.03	0.01	
163						partie haute	0.02	0.03	
164	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 3Rez de chaussée - Bureau 3	D	partie basse	0.04	0.02	
165						partie haute	0.02	0.04	
-	Plafond	Brut		Rez de chaussée - Bureau 3Rez de chaussée - Bureau 3		mesure 1			Pas de revêtement, substrat brut
-						mesure 2			Pas de revêtement, substrat brut
166	Châssis fenêtre	Métal	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 3Rez de chaussée - Bureau 3		mesure 1	4	0.07	
167						mesure 2	4.2	0.02	
168	Porte	Bois	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 3Rez de chaussée - Bureau 3	A	partie basse	0.07	0.04	
169						partie haute	0	0.01	
170	Huisserie Porte	Bois	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 3Rez de chaussée - Bureau 3	A	partie basse	0	0.03	
171						partie haute	0	0.02	
172	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 4Rez de chaussée - Bureau 4	A	partie basse	0.02	0.01	
173						partie haute	0.06	0.03	
174	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 4Rez de chaussée - Bureau 4	B	partie basse	0.07	0.02	
175						partie haute	0.02	0.04	
176	Mur	Béton	Peinture		C	partie basse	0.04	0.03	

177				Rez de chaussée - Bureau 4 Rez de chaussée - Bureau 4		partie haute	0.01	0.02	
178	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 4 Rez de chaussée - Bureau 4	D	partie basse	0.06	0.01	
179						partie haute	0.07	0.03	
-	Plafond	Brut		Rez de chaussée - Bureau 4 Rez de chaussée - Bureau 4		mesure 1			Pas de revêtement, substrat brut
-						mesure 2			Pas de revêtement, substrat brut
180	Porte	Bois	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 4 Rez de chaussée - Bureau 4	A	partie basse	0.01	0.02	
181						partie haute	0	0.03	
182	Huisserie Porte	Bois	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 4 Rez de chaussée - Bureau 4	A	partie basse	0.05	0.02	
183						partie haute	0.06	0.01	
184	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 5 Rez de chaussée - Bureau 5	A	partie basse	0.01	0.03	
185						partie haute	0.03	0.02	
186	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 5 Rez de chaussée - Bureau 5	B	partie basse	0.02	0.04	
187						partie haute	0.04	0.02	
188	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 5 Rez de chaussée - Bureau 5	C	partie basse	0.02	0.06	
189						partie haute	0.04	0.07	
190	Mur	Béton	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 5 Rez de chaussée - Bureau 5	D	partie basse	0.02	0.02	
191						partie haute	0.04	0.03	
-	Plafond	Brut		Rez de chaussée - Bureau 5 Rez de chaussée - Bureau 5		mesure 1			Pas de revêtement, substrat brut
-						mesure 2			Pas de revêtement, substrat brut
192	Châssis fenêtre	Métal	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 5 Rez de chaussée - Bureau 5		mesure 1	5	0.03	
193						mesure 2	4.7	0.02	
194	Porte	Bois	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 5 Rez de chaussée - Bureau 5	A	partie basse	0	0.04	
195						partie haute	0	0.02	
196	Huisserie Porte	Bois	Peinture	Rez de chaussée - Bureau 5 Rez de chaussée - Bureau 5	A	partie basse	0	0.06	
197						partie haute	0	0.07	

-	Couverture	Brut		Extérieur - CouvertureExtérieur - Couverture		mesure 1			Pas de revêtement, substrat brut
-						mesure 2			Pas de revêtement, substrat brut
198	Charpente	Métal	Peinture	Extérieur - CouvertureExtérieur - Couverture		mesure 1	0.06	0.01	
199						mesure 2	0.02	0.03	
200	Mur	Béton	Peinture	Extérieur - FaçadeExtérieur - Façade	A	partie basse	0.02	0.02	
201						partie haute	0.06	0.01	
202	Mur	Béton	Peinture	Extérieur - FaçadeExtérieur - Façade	B	partie basse	0.07	0.03	
203						partie haute	0.02	0.02	
204	Mur	Béton	Peinture	Extérieur - FaçadeExtérieur - Façade	C	partie basse	0.04	0.04	
205						partie haute	0.01	0.03	
206	Mur	Béton	Peinture	Extérieur - FaçadeExtérieur - Façade	D	partie basse	0.06	0.02	
207						partie haute	0.07	0.01	
208	Mur	Béton	Peinture	Extérieur - FaçadeExtérieur - Façade	E	partie basse	0.02	0.03	
209						partie haute	0.04	0.02	
210	Mur	Béton	Peinture	Extérieur - Façade	F	partie basse	0.01	0.04	
211				Extérieur - Façade		partie haute	0.04	0.02	

MESURES NON CONCLUANTES OU NON REALISEES

Local	Unité de repérage	Justification de non-mesure

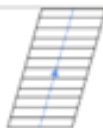
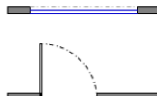
> 6. MESURAGE PAR ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE

Lorsque l'opérateur de repérage ne peut pas réaliser de mesures in situ par fluorescence X comme indiqué au paragraphe 7.3.1.1 de la norme NF-X 46-035 de juin 2021, il effectue un prélèvement pour analyse chimique sur l'ensemble des couches jusqu'à la plus profonde afin de mesurer la concentration en plomb total.

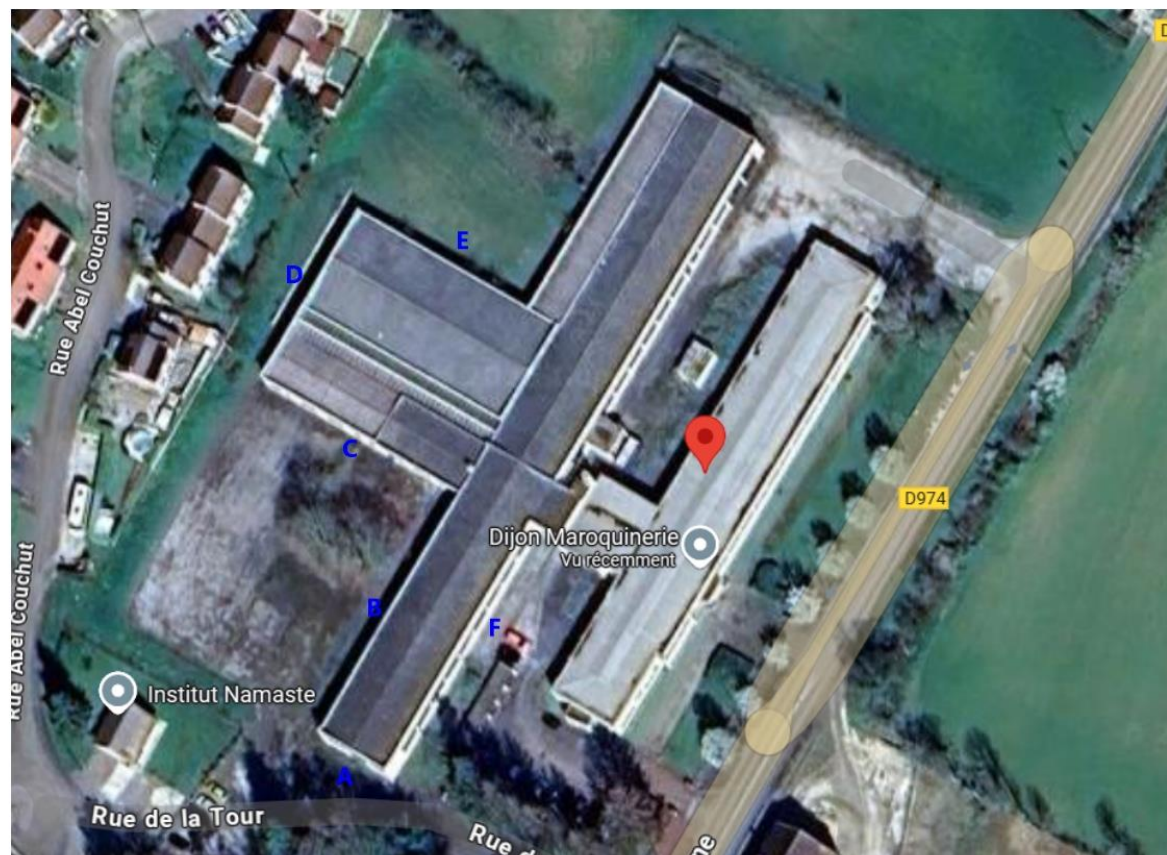
Pour chaque matériau, l'opérateur choisit l'endroit le plus représentatif de celui-ci pour réaliser son écaille. L'opérateur de repérage évite le prélèvement du substrat et tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

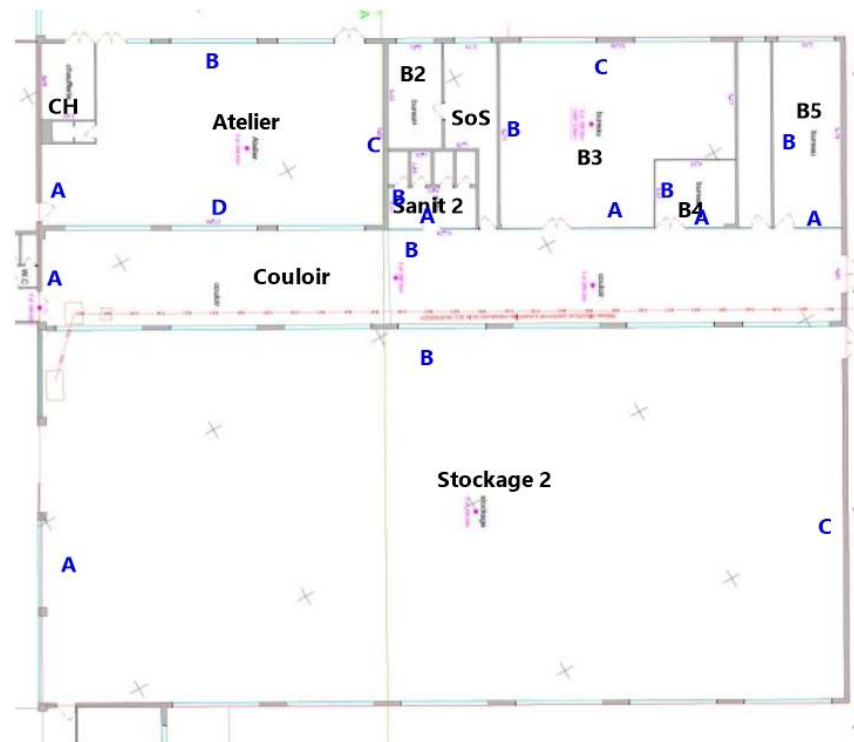
N°	Unité de repérage	Substrat	Revêtement	Local	Zone	Concentration M en mg/kg	Incertitude I en mg/kg ²	Observations

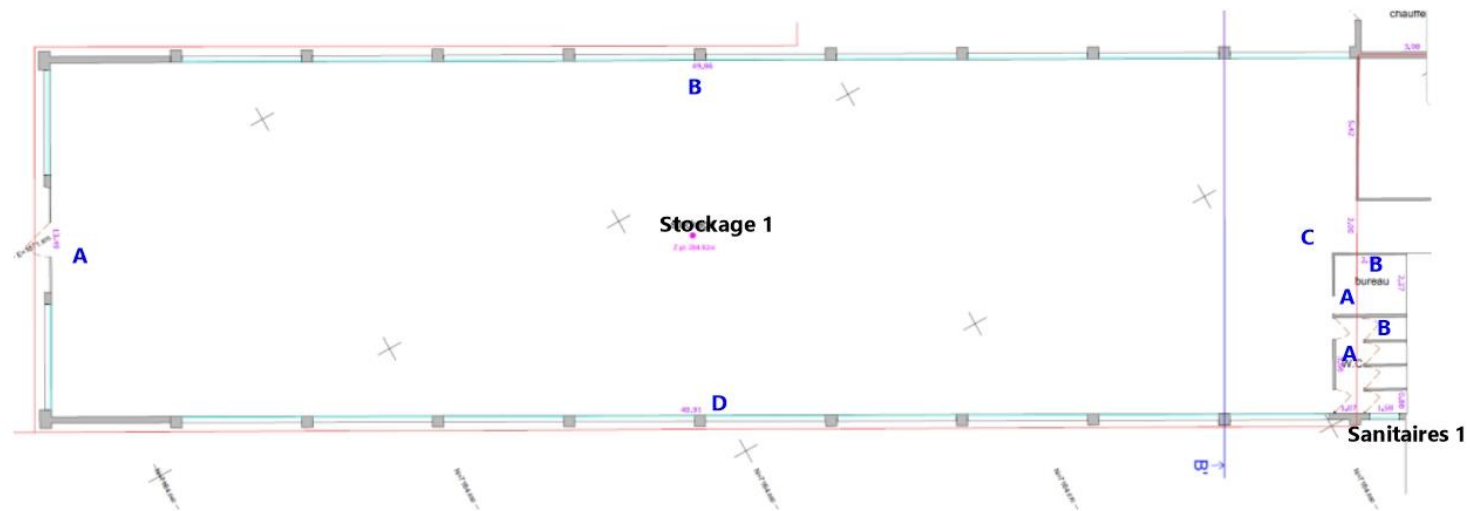
> 7. CROQUIS DE REPERAGE

Affaire	Croquis de repérage	Site	Sondages / Prélèvements		Unité de repérage			
			Mesure		Eléments de structure	Trémie sur plusieurs niveaux	Escaliers	Ouvertures
Opérateur	JACOB xavier	Adresse		X				
Date de réalisation	12/06/2025	Ancienne maroquinerie de Dijon 52190 MONTSAUGEONNAIS	Local non visité 	Elément non inspecté 				

Couverture + Extérieur







> 8. RAPPORTS D'ANALYSES

NEANT

> 9. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant du plomb est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence de CMR dans une installation, une structure ou un équipement. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente et des personnes appelées à intervenir sur ces matériaux ou produits.

La mise à jour régulière des informations, via notamment un dossier technique, ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants sur l'équipement sur la présence des matériaux et produits contenant des matières dangereuses, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurités définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire des installations (ou, à défaut, l'exploitant) adapte ces recommandations aux particularités de chaque équipement et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le Code du travail.

INFORMATIONS GENERALE

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

La contamination est possible en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

- o en travaillant sans protection,
- o en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- o en se rongant les ongles,
- o en mâchant de la gomme ou autres.

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

INTERVENTION DES PROFESSIONNELS

Avant toute intervention, il est nécessaire de réaliser pour les intervenants une évaluation des risques en exploitant les données du repérage avant travaux propre au projet de rénovation en vérifiant la cohérence du programme de travaux et des résultats par rapport aux travaux à réaliser. Puis, en concertation avec les différents acteurs et les entreprises, choisir la technique d'intervention la moins polluante en évitant par exemple le sablage/grenaillage, et en privilégiant le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique.

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils....)
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les mesures à suivre pour limiter les risques :
- Interdire de boire, fumer, ou manger sur le chantier, surtout en vêtements de travail
- Rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
- Ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour des conseils dans le choix des protections, une aide à l'information et à la formation et une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail), si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb.

Des documents vous informent :

- le repérage plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention comme les guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » ou INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909.

> 10. DOCUMENTS PERTINENTS/CERTIFICATION/ASSURANCE



Votre interlocuteur
CBT CNA
178 BOULEVARD PEREIRE
75017 PARIS
Portefeuille : 0114921220
 01 40 68 02 02
 01 40 68 05 00

SAS ADX GROUPE
Comptabilité Fournisseurs
Parc Saint Fiacre
53200 CHATEAU GONTIER

Votre contrat
RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE

Vos références
Contrat
3912280604
3912431104
Référence client

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS ADX GROUPE
Comptabilité Fournisseurs Parc Saint Fiacre - 53200 CHATEAU GONTIER

a souscrit tant pour son compte que pour celui de :

- **HYPERION Développement**
- **SAS EXPERTAM**
- **SAS GALENA**
- **ADX Formation**
- **BCTI**

le contrat d'assurance Responsabilité Civile **1ère ligne n° 3912280604** et un contrat Responsabilité Civile **2ème ligne n° 3912431104**, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat et notamment :

Les diagnostics techniques immobiliers obligatoires

- Repérage amiante avant-vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- L'Infiltrométrie
- La recherche de Fibres Céramiques Réfractaires FCR

**Repérage de polluants:****AMIANTE :**

- Repérage de l'amiante avant travaux, (dans les bâtiments, les matériels ferroviaires, les aéronefs, l'industrie, les voiries et les sols navires, bateaux et autres engins flottants)
- Repérage de l'amiante avant démolition
- Dossier Technique Amiante (DTA)
- Contrôle de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante
- Dossier Amiante Partie Privative (DAPP)
- Contrôle visuel amiante après travaux (CV1&CV2))
- Sapiteur Amiante
- Mesures d'empoussièrement amiante
- Diagnostic amiante sur des navires selon Décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires sous la marque ADX Groupe.

PLOMB:

- Repérage du plomb avant travaux (dans les bâtiments, les matériels ferroviaires, les aéronefs, l'industrie, les voiries et les sols navires, bateaux et autres engins flottants)
- Contrôle du plomb après travaux

AUTRES:

- Inventaire des Matières Potentiellement Dangereuses dans les navires conformément à la Résolution MEPC.197(62) de l'OMI
- Inventaire des matériaux pouvant contenir de la silice
- Inventaire des matériaux pouvant contenir du PCB
- Inventaire des matériaux pouvant contenir du machefert
- Recherche des métaux lourds
- Diagnostic de pollution des sols
- L'Analyse de la qualité de l'air et La Recherche de fuites
- Recherche de Radon N1 et N2

Contrôle du bâti:

- Diagnostique Technique Globale (DTG)
- Diagnostic technique en vue de la mise en copropriété
- Diagnostique Technique du bâtiment (DTB)
- Diagnostic Technique Immobilier (Loi SRU)
- Plan pluriannuel de travaux (PPT)
- Diagnostic PEMD (Produit Équipement Matériaux Déchet)
- Diagnostic accessibilité handicapés
- Constat de l'état parasite dans les immeubles bâtis et non bâtis
- Audit de la partie privative en assainissement collectif
- Diagnostic sécurité piscine

**Energetique:**

- Réalisation d'audit énergétique sous réserve que l'assuré déclare que son activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'oeuvre et qu'il ne mette pas en relation les clients avec des professionnels du bâtiment. Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile Conditions de garantie.
- Attestation de conformité à la Réglementation Thermique
- Vérification de la VMC
- Vérification de chantier de demande de certificat d'économies d'énergie (CEE)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage en rénovation Energétique et Thermique

Eau:

- Actes de prélèvement légionnelle
- Portabilité de l'eau

Mesurage:

- Attestations de surface : Loi Carrez, surface habitable, surface utile, surface de plancher, surfaces hors œuvre brute, hors œuvre nette.
- Mesurages en extérieurs et intérieurs
- Mission de topographie et numérisation 3D
- Réalisation de dessin et maquettes 2D & 3D

Sécurité:

- Rédaction de Plan de Prévention des Risques, nécessaire lors de l'intervention d'une entreprise extérieure sur le site d'une entreprise utilisatrice
- Réalisation de documents uniques d'évaluation des Risques Professionnels
- Pose de détecteurs incendie
- Géodétection et géoréférencement des réseaux enterrés et identification au sol en marquage piquetage

Formation:

- Formation aux métiers du diagnostic
- Formation aux risques amiante, plomb
- Formation aux risques électrique
- Formation aux risques lié au travail en hauteur

Autres:

- Etat des lieux locatifs
- Etats des lieux dans le cadre des dispositifs Robien et Scellier
- Attestation de décence du logement (critères de surface et d'habitabilité)
- Audit de pré acquisition
- Dossier de mutation



Garanties au contrat 1^{ère} Ligne N° 3912280604

Montant des garanties : « Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.

Garanties au contrat 2^{ème} Ligne N° 3912431104

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre
Dont : Dommages corporels Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre 1.200.000 € par année d'assurance et par sinistre
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)	750.000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	par expert 300.000 € par sinistre et 500.000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30.000 € par sinistre

La garantie de l'Assureur s'exerce à concurrence des montants suivants : **pour la seule garantie Responsabilité Civile Professionnelle :**

Tous dommages confondus : 6 000 000 € par sinistre et par année d'assurance

Dont :

- Dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles sur les sites des clients de l'assuré : 1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance

Il est précisé que ces montants interviennent :

- en excédent des montants de garantie du contrat de 1^{ère} ligne,
- après épuisement des montants de garantie fixés par année d'assurance dans le contrat de 1^{ère} ligne. En cas d'intervention du présent contrat au premier euro, il sera fait application des franchises du contrat de 1^{ère} ligne.



La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable du **01/01/2025 au 01/01/2026** sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à **Paris** le **02/01/2025**

Pour la société :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line and a small flourish.



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI2662 Version 013

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur JACOB Xavier

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR o6 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 07/07/2022 - Date d'expiration : 06/07/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 07/07/2022 - Date d'expiration : 06/07/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 21/01/2025.

Etienne Lamy

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification



Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire

